



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 septembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Michel BACCONNIER – Isella DE MARCO à Daniel TANNER – Rahma KHADRAOUI à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Sophie BAUDOUIN à Claude BERENGUER – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Grégory COIN à Alain CACALY

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2013.09.23 06

OBJET : Subvention exceptionnelle à la Fanfare de la Verpillière

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune est libre d'accorder une subvention à un organisme ou une association loi 1901, à condition que la décision réponde à un intérêt communal.

Il est rappelé que la Fanfare de la Verpillière offre ses services, chaque année, lors de la cérémonie de la Libération du Canton.

Cette association a son siège sur la commune de la Verpillière et est déclarée à la Sous-Préfecture sous le numéro W382000793.

En bureau municipal du 9 septembre 2013, il a été proposé de leur accorder une subvention exceptionnelle de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la Fanfare de la Verpillière pour un montant de 300 €**
- **DIT que cette somme sera payée sur le Budget Primitif 2013 à l'article 6574**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 24 septembre 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le **25 SEP. 2013**

Le Maire,

Michel BACCONNIER